

# FORMATION

## AUTRES FORMATIONS

- ✓ ANNEE 2015
- ✓ ANNEE 2014
- ✓ ANNEE 2013
- ✓ ANNEE 2012
- ✓ ANNEE 2011
- ✓ ANNEE 2010

-----  
**CELLULE ETUDES ET DEFINITION  
DES POLITIQUES**  
-----

## PIECE JOINTE

- *Formation des entreprises membres de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) le 13 août 2015 à la Maison de l'Entreprise*

Le jeudi 13 août 2015, la Maison de l'Entreprise sise au Plateau, a servi de cadre à la session de formation organisée par la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) en collaboration avec l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) et la Direction des Marchés Publics (DMP).

Cette session, dont le thème était « **La préparation des soumissions en réponse aux dossiers d'appels d'offres : le montage d'une offre technique** » a été développée par Monsieur ASSANDE Bernard, Chargé d'Etudes à la Direction des Marchés Publics (DMP) à travers quatre parties :

- I. **Mobilisation des pièces constitutives de l'offre technique**
- II. **Rédaction et confection des modèles types de documents**
- III. **Mise au point de l'offre technique**
- IV. **Conseils et retour d'expérience**

Cette formation, avait trois objectifs, d'abord développer des capacités pour satisfaire les besoins de l'Autorité Contractante (AC), ensuite proposer le meilleur rapport qualité/prix et enfin optimiser ses chances pour remporter le gain de la compétition.

Le formateur, a orienté sa formation sur deux principaux axes à savoir la démarche préalable au montage d'une offre technique, et le montage d'une offre technique.

Dans la première partie, le formateur a montré de disposer d'informations et de données susceptibles de garantir le succès. Ces informations sont disponibles dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) et dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

Le conférencier, dans la présentation du DAO, a indiqué que la description du besoin à satisfaire se trouve dans les cahiers des clauses et prescriptions techniques, ou des termes de référence. Les règles de compétition se retrouvent dans les données particulières de l'appel d'offres ou les critères de qualification. Monsieur ASSANDE a indiqué que le projet de contrat est relatif au cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et à l'acte d'engagement.

rappelé la nécessité de certaines dispositions à prendre à savoir l'assemblage des pièces et documents, le contrôle technique, la correction et la finalisation ainsi que l'évaluation interne de l'offre.

Des conseils d'usages, en guise de retour d'expérience ont permis aux neuf (9) participants de renforcer leurs capacités en matière de montage d'offre technique.